

# ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS .....</b>	<b>49</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS DES CAISSES DE RETRAITE :</b>	
Caisse de retraite des enseignants .....	46
Caisse de retraite des juges .....	47
<b>ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ :</b>	
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick .....	83

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « SGPNB » ou la « Société ») a été créée le 11 mars 1996 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, à savoir la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick* (« *Loi sur la SGPNB* »). Elle a été nommée fiduciaire des actifs des caisses de retraite prévues par la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick*, la *Loi sur la pension de retraite des enseignants du Nouveau-Brunswick* et la *Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale*. Bien qu'elle reste gestionnaire des placements, la SGPNB a mis fin à ses fonctions de fiduciaire définies selon la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick* lorsque la pension a été convertie en régime à risques partagés des services publics, le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les états financiers de la caisse de retraite des enseignants et de la caisse de retraite des juges (les « caisses de retraite ») ainsi que ceux de la SGPNB ont été préparés par la direction de la Société et approuvés par le Conseil d'administration.

La direction a préparé les états financiers des caisses de retraite conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la SGPNB*. Les états financiers de la caisse de retraite sont à vocation spéciale et indiquent les actifs nets disponibles pour payer les prestations de retraite ainsi que leur évolution, conformément aux règles comptables présentées à la note 2 des états financiers.

La direction a préparé les états financiers de la Société conformément aux normes comptables du secteur public. Les états financiers de la SGPNB sont à vocation générale et comprennent un état de la situation financière, un état des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé, un état de l'évolution de la dette nette et un état des flux de trésorerie.

La direction est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers, y compris des montants issus des meilleurs jugements et estimations. La SGPNB a des systèmes de contrôle interne et des procédures auxiliaires qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace.

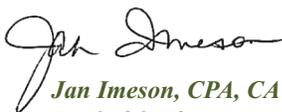
La responsabilité ultime des états financiers incombe au Conseil d'administration de la Société. Le Conseil est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification qui se compose de cinq membres du conseil pour la plupart indépendants de la SGPNB et du promoteur du régime. Le Comité de vérification examine les états financiers et recommande au Conseil d'administration de les approuver. Il examine également les questions relatives à la comptabilité, à l'audit, aux systèmes de contrôle interne, à la gestion des risques financiers ainsi qu'à l'ampleur, à la planification et aux résultats des audits effectués par les vérificateurs internes et externes.

Le cabinet KPMG, vérificateur externe des états financiers, rend compte directement au Comité de vérification. Il a réalisé un examen indépendant des états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, effectuant les tests et suivant les procédures qui lui semblaient nécessaires afin de pouvoir exprimer une opinion au Conseil d'administration.



**John A. Sinclair**

*Le président et chef de la direction,*



**Jan Imeson, CPA, CA**

*Le chef des finances,*

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

### AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Caisse de retraite des enseignants et de la Caisse de retraite des juges détenues en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, qui comprennent les états de l'actif net disponible pour le service des prestations en date du 31 mars 2014, du 31 mars 2013 et du 1<sup>er</sup> avril 2012, les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour les exercices clos le 31 mars 2014 et le 31 mars 2013, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, ce qui implique de déterminer que le référentiel comptable est acceptable pour la préparation des états financiers dans les circonstances, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations de la Caisse de retraite des enseignants et de la Caisse de retraite des juges en date du 31 mars 2014, du 31 mars 2013 et du 1<sup>er</sup> avril 2012 et de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour les exercices clos le 31 mars 2014 et le 31 mars 2013, conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*.

#### *Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1a) afférente aux états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés dans le but d'aider les administrateurs de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick ainsi que le ministre des Finances de la province du Nouveau-Brunswick à se conformer au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs et au ministre des Finances et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que les utilisateurs indiqués.

Comptables agréés

**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Le 9 juin 2014  
Fredericton, Canada

## CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

### États de l'actif net disponible pour le service des prestations

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2014	31 mars 2013	1 <sup>er</sup> avril 2012
<b>ACTIFS</b>			
Placements (note 3)	4 841 185 \$	4 448 486 \$	4 156 431 \$
Cotisations à recevoir des employeurs (note 8)	4 299	4 087	4 234
Cotisations à recevoir des employés (note 8)	1 028	803	803
Autres montants à recevoir	93	171	—
Total des actifs	4 846 605	4 453 547	4 161 468
<b>PASSIFS</b>			
Créditeurs et charges à payer (note 8)	3 162	2 694	2 060
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>			
	4 843 443 \$	4 450 853 \$	4 159 408 \$

*Veillez vous reporter aux notes afférentes aux états financiers.*

## CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

### États de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

(en milliers de dollars canadiens)

#### EXERCICES CLOS LES 31 MARS

	2014	2013
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET</b>		
Revenu net de placement (note 6)	579 120 \$	371 920 \$
Cotisations de retraite de la part des employés	47 691	47 877
Cotisations de retraite de la part des employeurs	46 490	46 139
Cotisations spéciales de la part des employeurs	—	98 627
	673 301	564 563
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF NET</b>		
Paiements versés au promoteur pour les prestations	271 257	265 565
Paiements versés au promoteur pour les charges	1 385	1 561
Honoraires versés à des fournisseurs tiers	2 998	1 627
Honoraires versés à la SGPNB	4 575	4 164
Taxe de vente harmonisée, après déduction des rabais	496	201
	280 711	273 118
<b>AUGMENTATION NETTE POUR L'EXERCICE</b>	392 590	291 445
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	4 450 853	4 159 408
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	4 843 443 \$	4 450 853 \$

*Veillez vous reporter aux notes afférentes aux états financiers.*

Engagements (note 9)

Événements postérieurs (note 11)

Approuvé au nom du Conseil d'administration :

Michael W. Walton  
Président du Conseil d'administration

John A. Sinclair  
Président et chef de la direction

## CAISSE DE RETRAITE DES JUGES

### États de l'actif net disponible pour le service des prestations

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2014	31 mars 2013	1 <sup>er</sup> avril 2012
<b>ACTIF</b>			
Placements (note 3)	37 215 \$	33 433 \$	31 091 \$
Cotisations à recevoir de l'employeur (note 8)	177	25	36
Autres montants à recevoir	1	1	—
Total de l'actif	37 393	33 459	31 127
<b>PASSIF</b>			
Créditeurs et charges à payer (note 8)	45	26	12
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>	<b>37 348 \$</b>	<b>33 433 \$</b>	<b>31 115 \$</b>

Veuillez vous reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## CAISSE DE RETRAITE DES JUGES

### États de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

(en milliers de dollars canadiens)

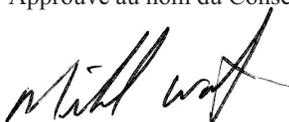
#### EXERCICES CLOS LES 31 MARS

	2014	2013
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET</b>		
Revenu net de placement (note 6)	4 524 \$	2 788 \$
Cotisations de retraite de la part des employés	374	398
Cotisations de retraite de la part de l'employeur	306	326
Cotisations spéciales de la part de l'employeur	153	153
	5 357	3 665
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF NET</b>		
Paievements versés au promoteur pour les prestations	1 343	1 278
Paievements versés au promoteur pour les charges	39	27
Honoraires versés à des fournisseurs tiers	23	11
Honoraires versés à la SGPNB	34	30
Taxe de vente harmonisée, après déduction des rabais	3	1
	1 442	1 347
<b>AUGMENTATION NETTE POUR L'EXERCICE</b>	<b>3 915</b>	<b>2 318</b>
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>33 433</b>	<b>31 115</b>
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>37 348 \$</b>	<b>33 433 \$</b>

Veuillez vous reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Engagements (note 9)

Approuvé au nom du Conseil d'administration :



Michael W. Walton  
Président du Conseil d'administration



John A. Sinclair  
Président et chef de la direction

## ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

### Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

### EXERCICES CLOS LE 31 MARS 2014 ET LE 31 MARS 2013

Les actifs de la Caisse de retraite des enseignants et de la Caisse de retraite des juges (collectivement, les « Caisses ») sont détenus en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « SGPNB »). La SGPNB a été nommée fiduciaire le 11 mars 1996 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick* (la « *Loi sur la SGPNB* »). La responsabilité de la gestion des actifs des Caisses incombe à la SGPNB depuis le 1<sup>er</sup> avril 1996.

Le 1<sup>er</sup> avril 1998, les actifs des Caisses ont été virés à des fonds en fiducie à participation unitaire créés par la SGPNB. Cette structure de portefeuilles facilite la gestion collective des placements et l'administration des actifs. À la clôture de l'exercice, il existait 25 fonds en fiducie à participation unitaire actifs, chacun ayant son propre objectif d'investissement. Chaque Caisse détient des parts de certains de ces fonds en fiducie à participation unitaire conformément à son Énoncé de politiques de placement.

#### 1. Description sommaire des régimes de retraite

Des régimes de retraite à prestations déterminées ont été créés en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des enseignants* (la « LPRE ») et, combinées, de la *Loi sur la Cour provinciale* (la « LCP ») et la *Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale* (la « LPJCP »). Les caractéristiques de chacun des régimes sont résumées dans le tableau suivant. Pour obtenir des renseignements plus complets, il y a lieu de se reporter aux règlements des régimes.

Caractéristique	LPRE	LCP	LPJCP
Cotisations – employés	7,3 % de la rémunération jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (le « MGAP »), 9,0 % de l'excédent de la rémunération sur le MGAP	8,0 % du salaire jusqu'au MGAP, 8,0 % de l'excédent de la rémunération sur le MGAP	8,0 % du salaire jusqu'au MGAP, 8,0 % de l'excédent de la rémunération sur le MGAP
Cotisations – employeurs	Égales à celle de l'employé, plus des versements spéciaux établis par un actuaire	Établies par un actuaire, plus des versements spéciaux établis par un actuaire	Établies par un actuaire, plus des versements spéciaux établis par un actuaire
Prestations non réduites	Âge et années de service totalisant 87, ou 35 années de service, ou 5 années de service à 65 ans ou 20 années de service à 60 ans	25 années de service à 60 ans ou 10 années de service à 65 ans	2 années de service à 60 ans
Prestations réduites	Âge et années de service totalisant 80 ou 5 années de service à 60 ans	Sans objet	2 années de service
Prestations de base	2 % de la rémunération fois le nombre d'années de service; intégrées au RPC	60 % de la rémunération; intégrées au RPC	3 % par années de service, maximum de 65 % de la rémunération; non intégrées au RPC
Indexation annuelle des prestations	Maximum de 4,75 %	Maximum de 6,0 %	Maximum de 5,0 %

## 2. Principales méthodes comptables

### a) Entité comptable et règles de présentation

Les présents états financiers à usage particulier fournissent de l'information sur l'actif net disponible pour le service des prestations des Caisses gérées par la SGPNB. Ils n'incluent pas les passifs au titre des régimes de retraite de la LPRE ou de la LPJCP (collectivement, les « Régimes »). Par conséquent, les présents états financiers ne visent pas à montrer si les actifs des Caisses sont suffisants pour satisfaire aux obligations au titre des Régimes. Une telle appréciation requiert des renseignements supplémentaires, par exemple les rapports actuariels des Régimes.

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite figurant dans la Partie IV du *Manuel des comptables professionnels agréés* (« CPA »), sauf en ce qui concerne les obligations au titre des prestations de retraite et tout excédent ou déficit en résultant. Ils sont uniquement fournis à titre informatif et sont destinés au Conseil d'administration de la SGPNB et au ministre des Finances du Nouveau-Brunswick pour se conformer au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la SGPNB*. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre.

Les Caisses ont adopté, le 1<sup>er</sup> avril 2013, les Normes comptables canadiennes sur les régimes de retraite, sauf en ce qui concerne les obligations au titre des prestations de retraite et tout excédent ou déficit en résultant; le 1<sup>er</sup> avril 2012 étant la date de transition. En vertu des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, les Caisses doivent également respecter les normes générales de présentation de l'information financière comparative et mettre en œuvre rétrospectivement les modifications comptables. Par conséquent, la direction a employé rétroactivement ces normes à l'information comparative figurant dans les présents états financiers, y compris à l'état de l'actif disponible pour le service des prestations en date du 31 mars 2013 et à l'état de l'évolution de l'actif disponible pour le service des prestations pour l'exercice clos le 31 mars 2013 et à l'information connexe.

Tous les actifs et passifs de placement sont évalués à la juste valeur conformément à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Aux fins du choix ou d'un changement de méthodes comptables qui ne concernent pas les placements de portefeuille, les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exigent que les Caisses se conforment de façon cohérente soit aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») figurant dans la Partie I du Manuel de CPA Canada, soit aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé figurant dans la Partie II du Manuel de CPA Canada. Les Caisses ont choisi de se conformer de façon cohérente aux IFRS.

### b) Transition au chapitre 4600 du Manuel de CPA Canada et aux IFRS

Les présents états financiers s'agissent des premiers présentés par les Caisses selon le chapitre 4600 du Manuel de CPA Canada et les IFRS. Les résultats comparatifs en date du 1<sup>er</sup> avril 2012 et pour l'exercice clos le 31 mars 2013 ont été retraités en conséquence et le classement des participations dans des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB fût révisé.

Parallèlement à l'adoption par les Caisses du chapitre 4600 et des IFRS, les fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB ont aussi adopté les IFRS. Dans le cadre de leur transition, ces derniers ont adopté prospectivement l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012. Ils ont mis en œuvre les exigences relatives à l'évaluation selon l'IFRS 13 de façon cohérente à la juste valeur de tous les actifs financiers et les passifs financiers sous-jacents des périodes visées par les états financiers des fonds en fiducie à participation unitaire, ce qui se répercute sur les valeurs de l'actif net des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB présentées à titre de placements dans les états financiers des Caisses.

La note 10 présente de l'information supplémentaire relative aux incidences de l'adoption du chapitre 4600 et des IFRS.

### c) Base d'évaluation

Les états financiers des Caisses furent préparés au coût historique, sauf pour ce qui est des placements, lesquels sont évalués à la juste valeur.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### d) Instruments financiers

#### i) Comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés, selon le cas, dans l'État de l'actif net disponible pour le service des prestations à la date de transaction, soit la date à laquelle les Caisses deviennent une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Tous les placements des Caisses consistent en des parts de fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB. Les Caisses désignent tous les placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») au moment de leur comptabilisation initiale.

La juste valeur de chaque placement dans des parts de fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB correspond à la valeur liquidative quotidienne calculée par part multipliée par le nombre de parts détenues, et représente la quote-part des Caisses dans l'actif net sous-jacent à la juste valeur établie en fonction des cours de clôture.

Les placements sous-jacents détenus dans des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur correspond au prix qui serait reçu à l'occasion de la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif, dans le cadre d'une opération conclue à des conditions normales par des intervenants de marché, à la date de l'évaluation sur le principal marché ou, en son absence, le marché le plus avantageux auquel ont accès les fonds en fiducie à participation unitaire à cette date.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (tels que les instruments dérivés négociés en bourse et les titres de créance et de participation) est fondée sur les cours du marché à la clôture des négociations à la date du rapport.

S'il n'existe pas de cours sur un marché actif, les fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB recourent à des techniques d'évaluation maximisant l'utilisation de données observables pertinentes et minimisant celle des données non observables. La technique d'évaluation choisie incorpore tous les facteurs dont tiendraient compte les intervenants de marché pour établir le prix d'une transaction.

Certains des actifs financiers et des passifs financiers des Caisses, tels que les cotisations et autres débiteurs ainsi que les créditeurs et charges à payer, sont évalués au coût amorti, soit le coût à la date de comptabilisation initiale diminué de toute perte de valeur. La valeur comptable de ces actifs et de ces passifs se rapproche de leur juste valeur en raison de leur brève période de règlement. À la date de clôture, les Caisses déterminent s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier comptabilisé au coût amorti. Si tel est le cas, les Caisses comptabilisent une perte de valeur correspondant à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés selon le taux d'intérêt effectif initial de l'instrument.

### d) Instruments financiers (suite)

#### ii) Décomptabilisation

Les Caisses décomptabilisent un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou sont transférés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

Lorsqu'un actif financier est décomptabilisé, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la contrepartie reçue (y compris tout nouvel actif obtenu diminué de tout nouveau passif pris en charge) est comptabilisée en résultat net.

Les Caisses décomptabilisent un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

### e) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de chacune des Caisses. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'État de l'actif net disponible pour le service des prestations.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### f) *Utilisation d'estimations et recours au jugement*

L'établissement des états financiers des Caisses exige le recours au jugement, à des estimations et à des hypothèses qui influent sur la mise en œuvre des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date de l'État de l'actif net disponible pour le service des prestations. Des estimations et des jugements importants sont nécessaires pour déterminer la juste valeur estimative présentée des placements dans des entités fermées puisque ce calcul peut inclure des estimations des flux de trésorerie futurs prévus, des taux de rendement et des conséquences d'événements futurs. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

### g) *Impôt*

Les Caisses sont des fiducies de pension agréées aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et ne sont pas assujetties à l'impôt.

### h) *Cotisations*

Les cotisations du promoteur des régimes et des participants aux régimes sont constatées dans la période au cours de laquelle les retenues sur la paie sont effectuées.

### i) *Revenu net de placement*

Les opérations de placement sont constatées par les fonds en fiducie à participation unitaire sous-jacents à la date de leur transaction. Le revenu net de placement comprend les profits et les pertes en valeur, réalisés et non réalisés, des parts détenues dans chacun des fonds en fiducie à participation unitaire.

### j) *Conversion des devises*

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des états de l'actif net disponible pour le service des prestations. Le revenu de placement et les frais connexes sont convertis aux taux en vigueur à la date de chaque transaction. Les profits et les pertes de change réalisés et non réalisés sont compris dans le revenu de placement.

### k) *Nouvelles normes non adoptées*

Les nouvelles normes, interprétations et modifications apportées aux normes publiées qui sont obligatoires pour des périodes comptables futures, mais dont l'adoption anticipée est actuellement permise, n'ont pas été dûment adoptées :

IFRS 9 (en vigueur au plus tôt en 2017), Instruments financiers

La direction évalue actuellement l'incidence de la modification de cette norme et est d'avis qu'elle n'aura pas d'incidence importante sur l'actif net des Caisses disponible pour le service des prestations, mais qu'elle pourrait se répercuter sur l'information présentée dans les états financiers.

## 3. Placements

Les placements des Caisses sont détenus sous forme de parts des fonds en fiducie à participation unitaire dont la SGPNB est la fiduciaire.

Ce qui suit décrit chacun des fonds en fiducie à participation unitaire dans lesquels les Caisses ont détenu une participation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 :

### *Fonds d'obligations nominales de la SGPNB*

Ce fonds investit essentiellement dans des obligations de bonne qualité (obligations dont la cote de crédit accordée par une importante agence de notation est d'au moins BBB) de pays du G-7 et de provinces canadiennes, assorties d'un taux d'intérêt nominal. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice des obligations gouvernementales FTSE TMX Canada, selon une moyenne mobile de quatre ans.

### 3. Placements (suite)

#### *Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB*

Ce fonds investit principalement dans des obligations de sociétés de bonne qualité (obligations dont la cote d'évaluation accordée par une importante agence de notation est d'au moins BBB) assorties d'un taux d'intérêt nominal. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice des obligations de sociétés FTSE TMX Canada, selon une moyenne mobile de quatre ans.

#### *Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB*

Ce fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe émis pour financer l'activité économique au Nouveau-Brunswick. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice des obligations gouvernementales FTSE TMX Canada, selon une moyenne mobile de quatre ans.

#### *Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB*

Ce fonds investit essentiellement dans des titres à revenu fixe échéant à moins de un an. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence. L'indice de référence correspond à 93 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada et à 7 % du taux sur les prêts à vue.

#### *Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB*

Ce fonds est géré par les étudiants de l'Université du Nouveau-Brunswick qui sont inscrits au Programme d'investissement des étudiants. Son capital initial de 1 million de dollars, financé en 1998, a été investi selon les mêmes directives et politiques d'investissement générales que celles de la SGPNB. Pour ce fonds, l'indice de référence global se compose à 50 % de l'indice composé de rendement global S&P/TSX, à 45 % de l'indice des obligations gouvernementales FTSE TMX Canada, à 4,65 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada et à 0,35 % du taux sur les prêts à vue. Le personnel de la SGPNB surveille attentivement les activités de ce fonds et il exécute et traite toutes les opérations pour le compte des étudiants.

#### *Fonds de couverture de change de la SGPNB*

Chacune des Caisses a établi une fiducie de constituant distincte (une « fiducie de couverture »), ayant pour objet de faciliter les décisions en matière de politique de couverture de change. Les fiducies de couverture sont inactives actuellement.

#### *Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB*

Ce fonds investit dans des titres de participation et des stratégies axées sur les instruments dérivés afin de s'exposer aux divers secteurs de l'indice composé S&P/TSX. L'effet de levier lié aux dérivés est évité en assurant que chaque instrument dérivé est appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée. L'objectif de rendement consiste à obtenir un rendement analogue à celui de l'indice composé de rendement global S&P/TSX, sur des périodes quadriennales continues.

#### *Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB*

Ce fonds investit activement dans des titres afin de s'exposer à l'indice composé S&P/TSX. L'objectif de ce fonds consiste à atteindre un taux de rendement à long terme équivalent à cet indice avec une volatilité annuelle inférieure à ce dernier.

#### *Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB*

Ce fonds est géré par des gestionnaires externes et investit dans des actions de sociétés canadiennes cotées en bourse. L'objectif de rendement est d'obtenir 150 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice composé de rendement global S&P/TSX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

#### *Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB*

Ce fonds est géré par un gestionnaire externe et investit essentiellement dans les sociétés de l'indice complémentaire S&P/TSX. L'objectif de rendement est de dépasser celui de son indice de référence, soit l'indice complémentaire S&P/TSX, de 150 points de base (après déduction des frais).

### 3. Placements (suite)

#### *Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB*

Ce fonds vise à ajouter de la valeur en procédant à un choix prudent de titres et de répartitions sectorielles grâce à la surpondération ou à la sous-pondération des placements sélectionnés par rapport à l'indice. L'objectif de rendement est d'obtenir 150 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice composé de rendement global S&P/TSX.

#### *Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB*

Ce fonds est géré par des gestionnaires externes et investit dans des actions de sociétés cotées en bourse dans les marchés d'Europe, d'Australie, d'Asie et d'Extrême-Orient. L'objectif de rendement est de dépasser de 150 points de base (en dollars canadiens), selon une moyenne mobile de quatre ans, le rendement de l'indice de référence, qui est une pondération des indices du pays ou de la région applicable.

#### *Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB*

Ce fonds investit dans des titres de l'indice MSCI EAEO (marchés développés) (en dollars canadiens). L'objectif de ce fonds est d'atteindre un taux de rendement égal aux dividendes nets du MSCI EAEO (marchés développés).

#### *Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB*

Ce fonds investit activement dans des titres de l'indice des dividendes nets MSCI EAEO (marchés développés) (en dollars canadiens). L'objectif de ce fonds est d'atteindre un taux de rendement à long terme équivalent à cet indice avec une volatilité annuelle inférieure à ce dernier.

#### *Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB*

Ce fonds investit, selon un style passif, dans des titres de participation et des instruments dérivés afin de s'exposer à l'indice S&P 500. L'effet de levier lié aux dérivés est évité en assurant que chaque instrument dérivé est appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée. L'objectif de rendement consiste à obtenir un rendement analogue à celui de l'indice de rendement global S&P 500 (en dollars canadiens).

#### *Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB*

Ce fonds investit activement dans des titres afin de s'exposer à l'indice de rendement global S&P 500 (en dollars canadiens). L'objectif de ce fonds est d'atteindre un taux de rendement à long terme équivalent à cet indice avec une volatilité annuelle inférieure à ce dernier.

#### *Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB*

Ce fonds investit principalement dans des instruments à revenu fixe des pays du G-7, qui sont rajustés pour tenir compte de l'inflation. L'objectif de rendement est d'obtenir 10 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice obligataire à rendement réel FTSE TMX Canada, selon une moyenne mobile de quatre ans.

#### *Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB*

Ce fonds investit dans des placements immobiliers canadiens du secteur privé, soit directement par l'intermédiaire de la filiale en propriété NBIMC Realty Corp., soit indirectement par l'entremise de sociétés en commandite ou de véhicules de placement similaires. L'indice de référence correspond au taux d'inflation, lequel est mesuré par le pourcentage de variation sur 12 mois de l'indice d'ensemble des prix à la consommation (« IPC ») du Canada, majoré de 4 %.

#### *Fonds de fiducies de placement immobilières canadiennes de la SGPNB*

Ce fonds investit dans des titres cotés en bourse de fiducies de placement immobilier canadiennes. L'objectif de rendement consiste à obtenir un rendement analogue à celui de l'indice plafonné des FPI S&P/TSX.

### 3. Placements (suite)

#### *Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB*

Ce fonds est géré par un gestionnaire externe qui investit principalement dans les titres cotées en bourse de fiducies de placement immobilier (« FPI ») internationales. L'objectif de rendement est d'obtenir, à long terme, 150 points de base de plus qu'une combinaison des indices d'actions de FPI de différents pays (en dollars canadiens), déduction faite des frais.

#### *Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB*

Ce fonds a été créé pour apporter davantage de diversification en matière de placement, et consiste à effectuer des investissements directs en infrastructures à travers des structures de co-investissements. L'indice de référence correspond au taux d'inflation, lequel est mesuré par le pourcentage de variation sur 12 mois de l'indice d'ensemble des prix à la consommation (« IPC ») du Canada, majoré de 4 %.

#### *Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB*

Ce fonds vise à ajouter de la valeur en choisissant des titres de sociétés figurant dans l'indice composé S&P/TSX ainsi que certains titres de sociétés cotées en bourse aux États-Unis. Les titres privilégiés par ce fonds sont achetés et compensés par une position vendeur correspondante sur un autre titre provenant du même secteur. Le portefeuille est soutenu par une réserve de trésorerie et son objectif de rendement est d'obtenir 500 points de base par année, selon une moyenne mobile de quatre ans, de plus que son indice de référence. L'indice de référence correspond à 93 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada et à 7 % du taux sur les prêts à vue.

#### *Fonds à gestion quantitative de la SGPNB*

Ce fonds vise à créer de la valeur en investissant dans des positions acheteur ou vendeur lorsque des fusions ou des structures à deux catégories d'actions sont annoncées et présentent des occasions d'arbitrage. Les positions vendeur sont soutenues par une réserve de trésorerie. L'objectif de rendement est d'obtenir 500 points de base de plus que son indice de référence. L'indice de référence correspond à 93 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada et à 7 % du taux sur les prêts à vue.

#### *Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB*

Ce fonds investit dans des actions de société ouvertes ou fermées ou dans des titres convertibles en actions d'entreprises du Nouveau-Brunswick ou du Canada atlantique. L'objectif de rendement est d'obtenir un taux de rendement réel de 4 % selon un horizon d'investissement à long terme.

#### *Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB*

Ce fonds est géré par des gestionnaires externes et investit principalement dans des actions de sociétés américaines et européennes qui ne sont pas cotées en bourse. L'objectif de rendement est de dépasser celui de l'indice de référence, qui est un mélange des indices de rendement global des sociétés des pays respectifs (en dollars canadiens).

### 3. Placements (suite)

Les tableaux qui suivent présentent en détail les avoirs en parts de fiducie de chacune des Caisses :

<b>Caisse de retraite des enseignants</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Nombre de parts</b> <i>(arrondi)</i>	<b>Valeur unitaire</b> <i>(en dollars)</i>	<b>Juste valeur 31 mars 2014</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	340 571	2 337 \$	796 036 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	316 937	1 111	352 131
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	2 437	2 792	6 803
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	58 269	1 561	90 976
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	528	3 002	1 586
			1 247 532
<b>Actions</b>			
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	161 512	2 888	466 510
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	84 589	1 214	102 708
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	56 855	3 430	195 017
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	30 169	3 180	95 923
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	87 239	1 228	107 158
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	70 032	1 720	120 421
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	449 697	1 236	555 923
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	96 705	1 505	145 563
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	277 528	1 725	478 719
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	96 901	1 614	156 443
			2 424 385
<b>Actifs indexés sur l'inflation</b>			
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	140 600	3 194	449 134
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	26 216	3 265	85 591
Fonds de fiducies de placement immobilières canadiennes de la SGPNB	90 226	1 058	95 464
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	33 067	4 659	154 041
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	34 919	1 259	43 957
			828 187
<b>Placements non traditionnels</b>			
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	53 723	1 303	70 020
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	81 224	1 231	100 005
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	2 767	4 683	12 958
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	81 441	1 941	158 098
			341 081
			4 841 185 \$

**3. Placements (suite)**

<b>Caisse de retraite des enseignants</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Nombre de parts</b> <i>(arrondi)</i>	<b>Valeur unitaire</b> <i>(en dollars)</i>	<b>Juste valeur 31 mars 2013</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	377 685	2 322 \$	784 199 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	260 795	1 087	283 500
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	2 663	2 760	7 351
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	19 718	1 540	30 377
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	528	2 767	1 462
			1 106 889
<b>Actions</b>			
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	181 604	2 484	451 071
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	86 365	1 029	88 904
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	57 755	2 885	166 658
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	30 516	2 698	82 356
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	87 377	1 054	92 118
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	70 993	1 281	90 983
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	542 638	968	525 495
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	113 809	1 242	141 377
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	368 983	1 302	480 744
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	110 287	1 274	140 568
			2 260 274
<b>Actifs indexés sur l'inflation</b>			
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	126 117	3 394	428 109
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	56 754	3 188	180 957
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	34 381	4 121	141 686
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	27 623	1 213	33 516
			784 268
<b>Placements non traditionnels</b>			
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	52 222	1 226	64 023
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	79 377	1 153	91 530
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	2 879	4 308	12 404
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	84 617	1 525	129 098
			297 055
			4 448 486 \$

**3. Placements (suite)**

<b>Caisse de retraite des enseignants</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Nombre de parts</b> <i>(arrondi)</i>	<b>Valeur unitaire</b> <i>(en dollars)</i>	<b>Juste valeur 1<sup>er</sup> avril 2012</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	436 780	2 230 \$	973 964 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	110 685	1 022	113 185
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	3 670	2 631	9 656
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	40 686	1 518	61 765
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	528	2 630	1 390
			1 159 960
<b>Actions</b>			
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	191 126	2 317	442 871
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	57 788	2 704	156 296
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	30 533	2 596	79 282
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	129 404	992	128 455
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	71 033	1 113	79 102
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	599 406	854	512 159
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	81 099	1 047	84 947
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	390 468	1 125	439 365
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	80 753	1 039	83 906
			2 006 383
<b>Actifs indexés sur l'inflation</b>			
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	115 960	3 316	384 574
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	49 714	2 845	141 434
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	48 644	3 549	172 657
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	20 599	1 133	23 344
			722 009
<b>Placements non traditionnels</b>			
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	54 385	1 218	66 277
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	71 602	1 098	78 630
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	2 530	3 119	7 893
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	83 193	1 385	115 279
			268 079
			4 156 431 \$

**3. Placements (suite)**

<b>Caisse de retraite des juges</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Nombre de parts</b> <i>(arrondi)</i>	<b>Valeur unitaire</b> <i>(en dollars)</i>	<b>Juste valeur 31 mars 2014</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	2 538	2 337 \$	5 932 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	2 436	1 111	2 707
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	19	2 792	52
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	449	1 561	701
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	4	3 002	11
			9 403
<b>Actions</b>			
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	1 368	2 888	3 951
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	650	1 214	790
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	436	3 430	1 494
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	231	3 180	735
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	682	1 228	838
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	537	1 720	923
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	3 612	1 236	4 464
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	743	1 505	1 119
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	2 205	1 725	3 804
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	745	1 614	1 203
			19 321
<b>Actifs indexés sur l'inflation</b>			
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	1 023	3 194	3 267
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	201	3 265	657
Fonds de fiducies de placement immobilières canadiennes de la SGPNB	694	1 058	734
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	176	4 659	822
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	261	1 259	329
			5 809
<b>Placements non traditionnels</b>			
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	413	1 303	538
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	624	1 231	769
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	21	4 683	100
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	657	1 941	1 275
			2 682
			37 215 \$

**3. Placements (suite)**

<b>Caisse de retraite des juges</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Nombre de parts</b> <i>(arrondi)</i>	<b>Valeur unitaire</b> <i>(en dollars)</i>	<b>Juste valeur 31 mars 2013</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	2 394	2 322 \$	5 559 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	2 114	1 087	2 298
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	20	2 760	56
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	149	1 540	229
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	4	2 767	10
			8 152
<b>Actions</b>			
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	1 495	2 484	3 712
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	649	1 029	668
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	434	2 885	1 251
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	229	2 698	618
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	670	1 054	707
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	533	1 281	683
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	4 264	968	4 128
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	855	1 242	1 063
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	2 864	1 302	3 731
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	829	1 274	1 056
			17 617
<b>Actifs indexés sur l'inflation</b>			
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	899	3 394	3 050
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	427	3 188	1 361
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	179	4 121	738
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	203	1 213	246
			5 395
<b>Placements non traditionnels</b>			
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	392	1 226	481
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	597	1 153	688
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	22	4 308	93
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	660	1 525	1 007
			2 269
			33 433 \$

**3. Placements (suite)**

<b>Caisse de retraite des juges</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Nombre de parts</b> <i>(arrondi)</i>	<b>Valeur unitaire</b> <i>(en dollars)</i>	<b>Juste valeur</b> <b>1<sup>er</sup> avril</b> <b>2012</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	3 197	2 230 \$	7 129 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	828	1 022	847
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	27	2 631	72
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	305	1 518	463
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	4	2 630	11
			8 522
<b>Actions</b>			
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	1 564	2 317	3 624
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	432	2 704	1 168
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	228	2 596	593
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	968	992	961
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	531	1 113	591
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	4 685	854	4 003
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	607	1 047	636
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	3 022	1 125	3 401
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	604	1 039	628
			15 605
<b>Actifs indexés sur l'inflation</b>			
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	821	3 316	2 721
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	372	2 845	1 059
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	278	3 549	986
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	149	1 133	169
			4 935
<b>Placements non traditionnels</b>			
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	407	1 218	496
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	536	1 098	588
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	19	3 119	59
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	640	1 385	886
			2 029
			31 091 \$

#### 4. Juste valeur des instruments financiers

Les placements sont mesurés à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans le revenu net de placement.

L'établissement de la juste valeur dépend de l'utilisation de données de mesure comportant divers degrés de subjectivité. Il est possible de classer ces degrés de subjectivité, connu comme étant la hiérarchie des justes valeurs. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont :

**Niveau 1** – Prix cotés sur des marchés actifs : désignent les données les plus fiables pour l'évaluation de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse ou lorsque ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

**Niveau 2** – Données (autres que les prix cotés compris au niveau 1) qui sont observables pour le placement, directement ou indirectement. Ces données incluent les prix cotés pour des placements similaires sur des marchés actifs, les prix cotés pour des placements identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, et les données autres que les prix cotés qui sont observables pour le placement. Il s'agit de données principalement dérivées de données de marché observables, ou qui sont confirmées par ces dernières, par corrélation ou autres moyens.

**Niveau 3** – Données non observables qui sont utilisées pour évaluer la juste valeur lorsque des données observables ne sont pas disponibles. Les données non observables reflètent les hypothèses subjectives auxquelles les intervenants du marché peuvent recourir dans l'établissement du prix du placement.

Les placements qui sont classés au niveau 2 comprennent les parts détenues dans chacun des fonds en fiducie à participation unitaire, à condition que l'évaluation des titres sous-jacents détenus par ces fonds soit elle-même fondée sur des données de niveau 1 ou de niveau 2. Les placements de niveau 1 comprennent les titres à revenu fixe cotés en bourse, les titres de participation cotés en bourse, les fiducies de placement immobilier (FPI) et les fonds et les contrats à terme standardisés négociés en bourse. Les placements au niveau 2 détenus par les fonds en fiducie à participation unitaire comprennent les titres à court terme, les titres à revenu fixe et les titres de participation non cotés en bourse, ainsi que les instruments dérivés négociés hors bourse. Ces placements sont évalués selon une cote de crédit donnée par un courtier reconnu, ou en appliquant un écart à un instrument assorti de modalités semblables.

Les placements qui sont classés au niveau 3 comprennent les parts détenues dans les fonds en fiducie à participation unitaire dont l'évaluation repose sur des données au niveau 3. Les placements au niveau 3 comprennent les placements en actions de sociétés fermées, les placements en biens immobiliers et les placements dans des infrastructures, ainsi que certains instruments à revenu fixe qui sont habituellement des placements sur les marchés privés. Dans le cas de ces placements, la juste valeur est obtenue au moyen de techniques d'évaluation. Les données et les hypothèses importantes retenues pour ces modèles d'évaluation ne sont pas observables et peuvent comporter une grande subjectivité.

**4. Juste valeur des instruments financiers (suite)**

Les niveaux de données pour l'évaluation des instruments financiers des Caisses en date du 31 mars 2014, du 31 mars 2013 et du 1<sup>er</sup> avril 2012 sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

<b>Caisse de retraite des enseignants</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Juste valeur</b> <b>31 mars 2014</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
Titres à revenu fixe			
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	796 036 \$	796 036 \$	— \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	352 131	352 131	—
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	6 803	—	6 803
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	90 976	90 976	—
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	1 586	1 586	—
	1 247 532	1 240 729	6 803
Actions			
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	466 510	466 510	—
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	102 708	102 708	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	195 017	195 017	—
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	95 923	95 923	—
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	107 158	107 158	—
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	120 421	120 421	—
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	555 923	555 923	—
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	145 563	145 563	—
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	478 719	478 719	—
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	156 443	156 443	—
	2 424 385	2 424 385	—
Actifs indexés sur l'inflation			
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	449 134	449 134	—
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	85 591	—	85 591
Fonds de fiducies de placement immobilières canadiennes de la SGPNB	95 464	95 464	—
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	154 041	154 041	—
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	43 957	—	43 957
	828 187	698 639	129 548
Placements non traditionnels			
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	70 020	70 020	—
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	100 005	100 005	—
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	12 958	—	12 958
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	158 098	—	158 098
	341 081	170 025	171 056
Cotisations à recevoir	5 327	5 327	—
Autres montants à recevoir	93	93	—
Créditeurs et charges à payer	(3 162)	(3 162)	—
<b>Total</b>	<b>4 843 443 \$</b>	<b>4 536 036 \$</b>	<b>307 407 \$</b>

**4. Juste valeur des instruments financiers (suite)**

<b>Caisse de retraite des enseignants</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Juste valeur</b> <b>31 mars 2013</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	784 199 \$	784 199 \$	— \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	283 500	283 500	—
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	7 351	—	7 351
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	30 377	30 377	—
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	1 462	1 462	—
	1 106 889	1 099 538	7 351
<b>Actions</b>			
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	451 071	451 071	—
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	88 904	88 904	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	166 658	166 658	—
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	82 356	82 356	—
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	92 118	92 118	—
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	90 983	90 983	—
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	525 495	525 495	—
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	141 377	141 377	—
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	480 744	480 744	—
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	140 568	140 568	—
	2 260 274	2 260 274	—
<b>Actifs indexés sur l'inflation</b>			
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	428 109	428 109	—
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	180 957	—	180 957
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	141 686	141 686	—
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	33 516	—	33 516
	784 268	569 795	214 473
<b>Placements non traditionnels</b>			
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	64 023	64 023	—
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	91 530	91 530	—
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	12 404	—	12 404
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	129 098	—	129 098
	297 055	155 553	141 502
Cotisations à recevoir	4 890	4 890	—
Autres montants à recevoir	171	171	—
Créditeurs et charges à payer	(2 694)	(2 694)	—
<b>Total</b>	<b>4 450 853 \$</b>	<b>4 087 527 \$</b>	<b>363 326 \$</b>

**4. Juste valeur des instruments financiers (suite)**

<b>Caisse de retraite des enseignants</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Juste valeur</b> <b>1<sup>er</sup> avril 2012</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	973 964 \$	973 964 \$	— \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	113 185	113 185	—
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	9 656	—	9 656
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	61 765	61 765	—
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	1 390	1 390	—
	1 159 960	1 150 304	9 656
<b>Actions</b>			
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	442 871	442 871	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	156 296	156 296	—
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	79 282	79 282	—
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	128 455	128 455	—
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	79 102	79 102	—
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	512 159	512 159	—
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	84 947	84 947	—
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	439 365	439 365	—
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	83 906	83 906	—
	2 006 383	2 006 383	—
<b>Actifs indexés sur l'inflation</b>			
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	384 574	384 574	—
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	141 434	—	141 434
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	172 657	172 657	—
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	23 344	—	23 344
	722 009	557 231	164 778
<b>Placements non traditionnels</b>			
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	66 277	66 277	—
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	78 630	78 630	—
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	7 893	—	7 893
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	115 279	—	115 279
	268 079	144 907	123 172
Cotisations à recevoir	5 037	5 037	—
Créditeurs et charges à payer	(2 060)	(2 060)	—
<b>Total</b>	<b>4 159 408 \$</b>	<b>3 861 802 \$</b>	<b>297 606 \$</b>

**4. Juste valeur des instruments financiers (suite)**

<b>Caisses de retraite des juges</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Juste valeur</b> <b>31 mars 2014</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	5 932 \$	5 932 \$	— \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	2 707	2 707	—
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	52	—	52
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	701	701	—
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	11	11	—
	9 403	9 351	52
<b>Actions</b>			
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	3 951	3 951	—
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	790	790	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	1 494	1 494	—
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	735	735	—
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	838	838	—
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	923	923	—
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	4 464	4 464	—
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	1 119	1 119	—
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	3 804	3 804	—
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	1 203	1 203	—
	19 321	19 321	—
<b>Actifs indexés sur l'inflation</b>			
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	3 267	3 267	—
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	657	—	657
Fonds de fiducies de placement immobilières canadiennes de la SGPNB	734	734	—
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	822	822	—
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	329	—	329
	5 809	4 823	986
<b>Placements non traditionnels</b>			
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	538	538	—
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	769	769	—
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	100	—	100
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	1 275	—	1 275
	2 682	1 307	1 375
<b>Cotisations à recevoir</b>			
Autres montants à recevoir	177	177	—
Autres montants à recevoir	1	1	—
Créditeurs et charges à payer	(45)	(45)	—
<b>Total</b>	<b>37 348 \$</b>	<b>34 935 \$</b>	<b>2 413 \$</b>

**4. Juste valeur des instruments financiers (suite)**

<b>Caisse de retraite des juges</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Juste valeur</b> <b>31 mars 2013</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	5 559 \$	5 559 \$	— \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	2 298	2 298	—
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	56	—	56
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	229	229	—
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	10	10	—
	8 152	8 096	56
<b>Actions</b>			
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	3 712	3 712	—
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	668	668	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	1 251	1 251	—
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	618	618	—
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	707	707	—
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	683	683	—
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	4 128	4 128	—
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	1 063	1 063	—
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	3 731	3 731	—
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	1 056	1 056	—
	17 617	17 617	—
<b>Actifs indexés sur l'inflation</b>			
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	3 050	3 050	—
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	1 361	—	1 361
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	738	738	—
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	246	—	246
	5 395	3 788	1 607
<b>Placements non traditionnels</b>			
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	481	481	—
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	688	688	—
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	93	—	93
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	1 007	—	1 007
	2 269	1 169	1 100
<b>Cotisations à recevoir</b>	25	25	—
<b>Autres montants à recevoir</b>	1	1	—
<b>Créditeurs et charges à payer</b>	(26)	(26)	—
<b>Total</b>	<b>33 433 \$</b>	<b>30 670 \$</b>	<b>2 763 \$</b>

**4. Juste valeur des instruments financiers (suite)**

<b>Caisse de retraite des juges</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Juste valeur</b> <b>1<sup>er</sup> avril 2012</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	7 129 \$	7 129 \$	— \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	847	847	—
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	72	—	72
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	463	463	—
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	11	11	—
	8 522	8 450	72
<b>Actions</b>			
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	3 624	3 624	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	1 168	1 168	—
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	593	593	—
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	961	961	—
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	591	591	—
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	4 003	4 003	—
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	636	636	—
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	3 401	3 401	—
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	628	628	—
	15 605	15 605	—
<b>Actifs indexés sur l'inflation</b>			
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	2 721	2 721	—
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	1 059	—	1 059
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	986	986	—
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	169	—	169
	4 935	3 707	1 228
<b>Placements non traditionnels</b>			
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	496	496	—
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	588	588	—
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	59	—	59
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	886	—	886
	2 029	1 084	945
Cotisations à recevoir	36	36	—
Créditeurs et charges à payer	(12)	(12)	—
<b>Total</b>	<b>31 115 \$</b>	<b>28 870 \$</b>	<b>2 245 \$</b>

**4. Juste valeur des instruments financiers (suite)**

Le tableau qui suit présente les rapprochements pour les placements au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs pour les exercices clos les 31 mars :

<b>Caisse de retraite des enseignants</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Juste valeur 31 mars 2013</b>	<b>Profits (pertes) inclus dans le revenu net de placement</b>	<b>Achats</b>	<b>Règlements</b>	<b>Transferts depuis le niveau 3</b>	<b>Juste valeur 31 mars 2014</b>
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	7 351 \$	75 \$	4 \$	627 \$	— \$	6 803 \$
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	180 957	7 432	11 658	114 456	—	85 591
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	33 516	1 577	11 206	2 342	—	43 957
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	12 404	1 074	1 086	1 606	—	12 958
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	129 098	34 499	21 521	27 020	—	158 098

<b>Caisse de retraite des enseignants</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Juste valeur 1<sup>er</sup> avril 2013</b>	<b>Profits (pertes) inclus dans le revenu net de placement</b>	<b>Achats</b>	<b>Règlements</b>	<b>Transferts depuis le niveau 3</b>	<b>Juste valeur 31 mars 2013</b>
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	9 656 \$	378 \$	91 \$	2 774 \$	— \$	7 351 \$
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	141 434	17 748	33 028	11 253	—	180 957
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	23 344	1 734	9 852	1 414	—	33 516
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	7 893	3 577	2 230	1 296	—	12 404
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	115 279	11 960	16 135	14 276	—	129 098

**4. Juste valeur des instruments financiers (suite)**

<b>Caisse de retraite des juges</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Juste valeur 31 mars 2013</b>	<b>Profits (pertes) inclus dans le revenu net de placement</b>	<b>Achats</b>	<b>Règlements</b>	<b>Transferts depuis le niveau 3</b>	<b>Juste valeur 31 mars 2014</b>
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	56 \$	— \$	1 \$	5 \$	— \$	52 \$
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	1 361	56	107	867	—	657
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	246	12	87	16	—	329
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	93	8	10	11	—	100
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	1 007	273	193	198	—	1 275

<b>Caisse de retraite des juges</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Juste valeur 1<sup>er</sup> avril 2013</b>	<b>Profits (pertes) inclus dans le revenu net de placement</b>	<b>Achats</b>	<b>Règlements</b>	<b>Transferts depuis le niveau 3</b>	<b>Juste valeur 31 mars 2013</b>
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	72 \$	4 \$	— \$	20 \$	— \$	56 \$
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	1 059	132	255	85	—	1 361
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	169	13	74	10	—	246
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	59	27	17	10	—	93
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	886	92	141	112	—	1 007

## 5. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les instruments financiers sont exposés à des risques, notamment aux risques de marché, de taux d'intérêt, de crédit et de liquidité.

Aux termes de son mandat, le Conseil d'administration de la SGPNB assume la responsabilité générale de comprendre les principaux risques que courent les Caisses ainsi que de connaître les systèmes mis en place par la direction pour gérer et atténuer ces risques. Par conséquent, il incombe au Conseil d'administration de la SGPNB d'établir l'Énoncé de politiques de placement de chacune des Caisses. La direction, qui est chargée de la gestion quotidienne des placements et de la surveillance du contrôle des risques, agit conformément à ces Énoncés. Elle prépare des rapports trimestriels à l'intention du Conseil d'administration sur le rendement des placements, sur la conformité aux politiques ainsi que sur les tendances et les variations des risques d'investissement.

À partir de l'information tirée des évaluations actuarielles indépendantes et des attentes concernant les marchés financiers, la direction assume la responsabilité de déterminer la répartition des placements recommandée pour générer les rendements à long terme requis selon l'évaluation actuarielle de chaque régime de retraite. Ce processus vise à créer le portefeuille de placements le plus efficace en vue de respecter les exigences actuarielles, tout en contrôlant les risques. Cette répartition stratégique des placements recommandée est revue au moins tous les trois ans et présentée au Conseil d'administration. Une fois que la décision concernant la répartition des placements a été approuvée, la direction est chargée de l'établir.

Un Comité de gestion des risques d'investissement, composé d'une équipe interfonctionnelle d'employés des services de l'investissement, des finances et de l'administration, examine toutes les stratégies d'investissement proposées ou modifiées avant leur mise en œuvre, pour s'assurer que les procédés sont conçus pour mesurer et surveiller les risques prévus. Après leur mise en œuvre, le service de l'Évaluation de la conformité, des risques et des rendements surveille de façon périodique et indépendante toutes les pratiques de négociation des placements par rapport aux procédures d'investissement approuvées par la direction.

Dans le cadre des activités de gestion des risques, en plus des Énoncés de politiques de placement, la SGPNB utilise aussi une technique de modélisation statistique, soit la valeur à risque (« VAR »), pour estimer la probabilité de perte des portefeuilles de placements. À partir de données sur le rendement, la volatilité et la corrélation, des modèles axés sur la VAR tentent de calculer le total des risques découlant de placements distincts afin d'obtenir une seule mesure cohésive. Ce calcul nécessite la formulation de certaines hypothèses simplificatrices, notamment à l'égard de la forme de la courbe de rendement des actifs modélisés, ce qui peut limiter la capacité d'un modèle axé sur la VAR à prévoir le risque dans tous les marchés. Malgré ces limites de la modélisation, des modèles axés sur la VAR bien construits constituent une méthode valable pour calculer le total des risques d'investissement distincts afin d'obtenir une seule mesure cohésive, et donc pour surveiller et analyser ces risques au fil du temps.

a) **Risque de marché.** Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement en raison de changements dans les prix du marché, que ces changements soient provoqués par des facteurs inhérents à un placement donné ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur ce marché. Le risque de marché comprend, entre autres, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La principale façon de gérer le risque de marché consiste à investir dans des pays, des secteurs et des émetteurs en mettant l'accent sur une grande diversification. Les Caisses détiennent des placements dans des fonds en fiducie à participation unitaire mettant en œuvre des stratégies d'investissement selon un style actif ou passif et en pratiquant une diversification dans des marchés nationaux et internationaux. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant le risque lié aux placements sous-jacents, le lecteur est prié de se reporter aux états financiers des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB à l'adresse [www.nbimc.com](http://www.nbimc.com).

Les stratégies d'investissement des fonds en fiducie à participation unitaire peuvent comprendre le recours à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou des swaps sur le rendement total. Les stratégies d'investissement comportent également des stratégies dites « neutre au marché », au moyen desquelles un placement qui se trouve dans une position acheteur sur un titre est jumelé à une position vendeur sur un autre titre, ces titres provenant généralement du même secteur. À l'exception, de façon limitée, du financement prudent d'investissements dans des biens immobiliers, l'Énoncé de politiques de placement de chaque Caisse interdit le recours à l'effet de levier dans le portefeuille de placements. Par conséquent, dans la mesure où il existe un risque lié au marché découlant des instruments dérivés et aux positions vendeur, les Caisses continueront à conserver une réserve de trésorerie égale au montant du risque lié au marché. Les stratégies neutre au marché réduisent le risque de marché du fait qu'elles respectent des limites maximales en matière d'investissement de même que des contraintes en matière de déclenchement des ordres boursiers, et comportent une corrélation moindre aux indices de marché larges.

## 5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

La SGPNB mène certaines de ses activités d'investissement dans les fonds en fiducie à participation unitaire pour le compte des Caisses en effectuant des opérations avec des courtiers sur des marchés boursiers réglementés et sur les marchés hors bourse. En général, les courtiers exigent que des biens soient donnés en garantie contre les fluctuations éventuelles du marché lorsqu'ils effectuent des opérations sur des instruments financiers dérivés ou lorsqu'ils adoptent des positions vendeur en ce qui a trait à des titres. En date du 31 mars 2014, la juste valeur des titres qui avaient été déposés ou donnés en garantie auprès de diverses institutions financières à titre de garantie ou de marge [veuillez vous reporter également à la note 5 c)] s'établissait comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2014</b>	<b>31 mars 2013</b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2012</b>
Caisse de retraite des enseignants	82 391 \$	103 458 \$	120 873 \$
Caisse de retraite des juges	634 \$	778 \$	906 \$

Le risque de change découle de la détention de placements en monnaies autres que le dollar canadien. Tous les placements des Caisses sont effectués dans des fonds en fiducie à participation unitaire libellés en dollars canadiens et gérés par la SGPNB, mais certains des fonds en fiducie à participation unitaire investissent dans des actifs libellés en devises ou situés à l'étranger. L'Énoncé de politiques de placement de chaque Caisse permet la couverture du risque de change des placements en devises, à la discrétion du gestionnaire du portefeuille.

Environ 35 % des placements sous-jacents de la Caisse de retraite des enseignants et 36 % de ceux de la Caisse de retraite des juges sont libellés en devises autres que le dollar canadien (37 % et 37 %, respectivement, au 31 mars 2013; 36 % et 36 %, respectivement, au 1<sup>er</sup> avril 2012), le plus important risque de change étant liée au dollar américain (Caisse de retraite des enseignants : 20 % aux 31 mars 2014, 31 mars 2013 et 1<sup>er</sup> avril 2012; Caisse de retraite des juges : 19 % au 31 mars 2014, 20 % au 31 mars 2013 et 19 % au 1<sup>er</sup> avril 2012).

Une augmentation ou une diminution de 1 % de la valeur du dollar canadien par rapport à celle de toutes les autres devises entraînerait, au 31 mars 2014, une diminution ou une augmentation approximative de la valeur nette des placements de l'ordre de 17 315 \$ pour la Caisse de retraite des enseignants (16 256 \$ au 31 mars 2013; 14 880 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2012) et de 133 \$ pour la Caisse de retraite des juges (122 \$ au 31 mars 2013; 111 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2012).

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur marchande des placements. Les Caisses investissent dans certains fonds en fiducie à participation unitaire qui investissent à leur tour dans des titres à revenu fixe dont la juste valeur est sensible aux taux d'intérêt. En vertu des Énoncés de politiques de placement, la SGPNB doit respecter des lignes directrices relatives à la durée et à la courbe de rendement qui sont établies pour atténuer le risque lié à la volatilité des taux d'intérêt.

Si les taux d'intérêt augmentaient de 1 % et si toutes les autres variables demeuraient constantes, la perte éventuelle de juste valeur pour l'exercice clos le 31 mars 2014 s'élèverait à environ 154 332 \$ pour la Caisse de retraite des enseignants (143 324 \$ au 31 mars 2013; 139 908 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2012) et à 1 148 \$ pour la Caisse de retraite des juges (1 040 \$ au 31 mars 2013; 1 016 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2012).

Le risque de prix s'entend du risque que la valeur de placements en actions varie suite aux fluctuations futures des cours du marché causées par des facteurs spécifiques à un placement en actions en particulier ou à d'autres facteurs se répercutant sur l'ensemble des actions négociées sur le marché. Les Caisses sont exposées au risque de prix lié aux placements en actions sous-jacents détenus dans des portefeuilles gérés par la SGPNB. Si les cours du marché des actions diminuaient de 1 % et si toutes les autres variables demeuraient constantes, la perte éventuelle pour l'exercice clos le 31 mars 2014 s'élèverait à environ 27 161 \$ pour la Caisse de retraite des enseignants (24 751 \$ au 31 mars 2013; 22 389 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2012) et à 1 895 \$ pour la Caisse de retraite des juges (1 727 \$ au 31 mars 2013; 1 562 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2012).

## 5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

b) Risque de crédit. Les Caisses sont exposées au risque de crédit dans l'éventualité où la contrepartie à un placement d'un fonds en fiducie à participation unitaire dans un instrument dérivé ou à un titre de créance se trouve en situation de défaut ou devient insolvable. La SGPNB a établi des critères d'investissement conçus pour gérer le risque de crédit en imposant des limites par types d'émetteur et par cotes de crédit pour le risque de crédit découlant des titres à revenu fixe et des instruments dérivés. La SGPNB assure un suivi mensuel de ces expositions. Les instruments dérivés et les titres de créance à court et long termes se limitent à ceux auxquels une agence de notation externe a attribué des cotes élevées de crédit. De plus, l'exposition à chaque contrepartie est limitée à 5 % du total des actifs. Les cotes élevées de crédit correspondent à BBB et plus pour les titres de créance à long terme et à R-1 pour les titres de créance à court terme. Toute baisse d'une cote de crédit en deçà d'une cote de qualité supérieure est examinée par le Conseil d'administration de la SGPNB.

Les tableaux qui suivent présentent le risque de crédit maximal de chacune des Caisses :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Caisse de retraite des enseignants		
	31 mars 2014	31 mars 2013	1 <sup>er</sup> avril 2012
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	770 557 \$	754 088 \$	954 381 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	350 282	274 768	104 138
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	6 803	7 352	9 634
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	90 976	30 376	61 765
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	681	617	581
	1 219 299	1 067 201	1 130 499
<b>Actions</b>			
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	398 618	438 827	412 507
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	368	301	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	144	138	152
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	237	215	191
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	52 213	5 504	474
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	3 171	2 894	2 927
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	768	819	254
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	915	952	668
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	238	368	152
	456 672	450 018	417 325
<b>Actifs indexés sur l'inflation</b>			
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	443 822	425 761	380 005
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	—	421	3 920
Fonds de fiducies de placement immobilières canadiennes de la SGPNB	377	—	—
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	432	340	359
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	4 533	4 564	4 354
	449 164	431 086	388 638
<b>Placements non traditionnels</b>			
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	114	255	167
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	1 558	155	304
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	231	990	2 153
	1 903	1 400	2 624
<b>Cotisations à recevoir</b>			
Cotisations à recevoir	5 327	4 890	5 037
Autres montants à recevoir	93	171	—
<b>Total</b>	<b>2 132 458 \$</b>	<b>1 954 766 \$</b>	<b>1 944 123 \$</b>

**5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Caisse de retraite des juges</b>		
	<b>31 mars 2014</b>	<b>31 mars 2013</b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2012</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	5 743 \$	5 346 \$	6 987 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	2 693	2 227	779
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	53	55	72
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	701	229	463
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	5	5	4
	<b>9 195</b>	<b>7 862</b>	<b>8 305</b>
<b>Actions</b>			
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	3 376	3 612	3 375
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	3	2	—
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	1	1	1
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	2	2	1
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	408	42	4
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	25	23	23
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	6	6	2
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	7	7	5
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	2	3	1
	<b>3 830</b>	<b>3 698</b>	<b>3 412</b>
<b>Actifs indexés sur l'inflation</b>			
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	3 230	3 035	2 689
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	—	3	29
Fonds de fiducies de placement immobilières canadiennes de la SGPNB	3	—	—
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	2	2	2
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	34	34	31
	<b>3 269</b>	<b>3 074</b>	<b>2 751</b>
<b>Placements non traditionnels</b>			
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	1	2	1
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	12	1	2
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	2	8	16
	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>19</b>
Cotisations à recevoir	177	25	36
Autres montants à recevoir	1	1	—
<b>Total</b>	<b>16 487 \$</b>	<b>14 671 \$</b>	<b>14 523 \$</b>

**5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**

Le tableau qui suit présente le risque de crédit maximal selon les cotes de crédit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Caisse de retraite des enseignants</b>		
	<b>31 mars</b>	<b>31 mars</b>	<b>1<sup>er</sup> avril</b>
	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
AAA	723 248 \$	720 786 \$	815 494 \$
AA	617 279	564 111	622 132
A	504 336	480 955	361 021
BBB	95 908	61 736	22 835
R-1	186 932	120 071	110 631
Autres	4 755	7 107	12 010
	<b>2 132 458 \$</b>	<b>1 954 766 \$</b>	<b>1 944 123 \$</b>

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Caisse de retraite des juges</b>		
	<b>31 mars</b>	<b>31 mars</b>	<b>1<sup>er</sup> avril</b>
	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
AAA	5 331 \$	5 140 \$	5 900 \$
AA	4 871	4 392	4 811
A	4 005	3 630	2 689
BBB	737	498	170
R-1	1 507	956	865
Autres	36	55	88
	<b>16 487 \$</b>	<b>14 671 \$</b>	<b>14 523 \$</b>

La plus forte concentration du risque de crédit à chaque clôture d'exercice se rapportait aux obligations du gouvernement du Canada.

c) **Risque de liquidité.** Ce risque découle de la possibilité que les fonds disponibles soient insuffisants pour répondre aux besoins de trésorerie. Les sources de liquidité comprennent les cotisations de retraite versées par les employeurs et les employés, la trésorerie et les actifs facilement négociables, tels que les obligations gouvernementales et les titres cotés en bourse. Les besoins de liquidité incluent les versements aux bénéficiaires, les achats de titres et le règlement des engagements antérieurs au titre des placements en actions de sociétés fermées, des placements en biens immobiliers et des placements dans des infrastructures.

La répartition des actifs des Caisses est expressément conçue pour faire en sorte que des actifs liquides suffisants soient disponibles pour verser les prestations de retraite au moment opportun. À l'exception de la trésorerie, laquelle inclut les bons du Trésor et les acceptations bancaires, les obligations gouvernementales constituent la catégorie d'actifs la plus liquide, alors que les placements en titres de créances, les placements en actions, les placements en biens immobiliers et les placements en infrastructures de sociétés fermées sont très illiquides en raison d'un manque de disponibilité sur le marché et de la plus longue durée à courir jusqu'à l'échéance de ces placements.

L'actif liquide net inclut la juste valeur de l'ensemble des actifs, à l'exception des placements en actions de sociétés fermées, des placements en biens immobiliers et dans les infrastructures de sociétés fermées, des placements régionaux du Nouveau-Brunswick, de la juste valeur des garanties données aux courtiers et aux contreparties et des engagements d'investissement non provisionnés. Les tableaux suivants présentent le calcul de l'actif liquide net.

**5. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Caisse de retraite des enseignants</b>		
	<b>31 mars 2014</b>	<b>31 mars 2013</b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2012</b>
Actif net disponible pour le service des prestations	4 843 443 \$	4 450 853 \$	4 159 408 \$
Moins : placement dans le Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(6 803)	(7 351)	(9 656)
Moins : actifs non négociés en bourse dans le Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(85 591)	(87 074)	(57 935)
Moins : placement dans le Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(43 957)	(33 516)	(23 344)
Moins : placement dans le Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(12 958)	(12 404)	(7 893)
Moins : placements dans le Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(158 098)	(129 098)	(115 279)
Moins : garanties données <i>[note 5 a)]</i>	(82 391)	(103 458)	(120 873)
Moins : engagements d'investissement <i>(note 9)</i>	(147 221)	(108 179)	(92 934)
<b>Actif liquide net</b>	<b>4 306 424 \$</b>	<b>3 969 773 \$</b>	<b>3 731 494 \$</b>

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Caisse de retraite des juges</b>		
	<b>31 mars 2014</b>	<b>31 mars 2013</b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2012</b>
Actif net disponible pour le service des prestations	37 348 \$	33 433 \$	31 115 \$
Moins : placement dans le Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(52)	(56)	(72)
Moins : actifs non négociés en bourse dans le Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(657)	(655)	(434)
Moins : placement dans le Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(329)	(246)	(169)
Moins : placement dans le Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(100)	(93)	(59)
Moins : placements dans le Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(1 275)	(1 007)	(886)
Moins : garanties données <i>[note 5 a)]</i>	(634)	(778)	(906)
Moins : engagements d'investissement <i>(note 9)</i>	(1 179)	(841)	(712)
<b>Actif liquide net</b>	<b>33 122 \$</b>	<b>29 757 \$</b>	<b>27 877 \$</b>

d) Prêt de titres. Les Énoncés de politiques de placement des Caisses permet à la SGPNB de conclure un accord de prêt de titres, soit à l'externe avec leur dépositaire de titres ou à l'interne parmi les fonds en fiducie à participation unitaire gérés par la SGPNB, dans le but d'accroître le rendement des portefeuilles.

Dans le cadre du programme à l'externe, le dépositaire de titres, qui est un tiers indépendant, peut prêter des titres appartenant aux fonds en fiducie à participation unitaire à des emprunteurs approuvés en échange d'une garantie, composée de titres facilement négociables et garantis par un gouvernement et s'élevant à au moins 105 % de la valeur des titres prêtés, et de frais d'emprunt. La SGPNB limite les emprunteurs approuvés dans le cadre du programme de prêt de titres à l'externe pour gérer le risque de crédit de contrepartie. En date du 31 mars 2014, des titres sous-jacents s'élevant à 583 518 \$ (488 629 \$ au 31 mars 2013; 486 812 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2012) étaient prêtés au nom de la Caisse de retraite des enseignants et des titres sous-jacents s'élevant à 4 392 \$ (3 609 \$ au 31 mars 2013; 3 612 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2012), au nom de la Caisse de retraite des juges.

Dans le cadre du programme de prêt de titres à l'interne, certains fonds en fiducie à participation unitaire peuvent prêter des titres à un fonds en fiducie à participation unitaire emprunteur sous réserve d'un accord de garantie conclu entre les fonds, et de frais d'emprunt. En date du 31 mars 2014, des titres sous-jacents s'élevant à 19 854 \$ (30 467 \$ au 31 mars 2013; 7 991 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2012) étaient prêtés au nom de la Caisse de retraite des enseignants et 20 648 \$ (30 844 \$ au 31 mars 2013; 8 153 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2012) étaient empruntés. En date du 31 mars 2014, des titres sous-jacents s'élevant à 160 \$ (233 \$ au 31 mars 2013; 62 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2012) étaient prêtés au nom de la Caisse de retraite des juges et 158 \$ (232 \$ au 31 mars 2013; 61 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2012) étaient empruntés.

**6. Revenu net de placement**

Le tableau qui suit présente le revenu net (la perte nette) de placement par fonds en fiducie à participation unitaire pour les exercices clos les 31 mars, après attribution des profits nets (pertes nettes) sur les placements :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Caisse de retraite des enseignants		Caisse de retraite des juges	
	2014	2013	2014	2013
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	5 521 \$	35 911 \$	43 \$	258 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	7 550	11 767	59	93
Fonds de valeurs à revenu fixe du				
Nouveau-Brunswick de la SGPNB	74	378	1	3
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	517	452	4	3
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	124	72	1	—
	13 786	48 580	108	357
<b>Actions</b>				
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	72 753	35 309	609	286
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	15 902	1 869	121	14
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	31 332	10 471	238	78
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	14 615	3 123	112	23
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	15 186	8 504	118	66
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	31 025	11 948	235	89
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	134 984	69 540	1 072	541
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	26 696	18 626	203	139
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	134 964	69 502	1 061	537
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	34 792	21 454	265	160
	512 249	250 346	4 034	1 933
<b>Actifs indexés sur l'inflation</b>				
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	(23 165)	9 613	(164)	68
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	7 432	17 747	57	133
Fonds de fiducies de placement immobilières canadiennes de la SGPNB	1 239	—	10	—
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	20 243	23 670	108	129
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	1 578	1 734	12	13
	7 327	52 764	23	343
<b>Placements non traditionnels :</b>				
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	4 012	365	30	3
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	6 174	4 327	47	33
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	1 073	3 577	8	27
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	34 499	11 961	274	92
	45 758	20 230	359	155
<b>Revenu net de placement</b>	<b>579 120 \$</b>	<b>371 920 \$</b>	<b>4 524 \$</b>	<b>2 788 \$</b>

## 7. Capital et rendement à long terme annualisé

Le capital, pour chacune des Caisses, correspond à l'actif net disponible pour le service des prestations. Aux fins de l'établissement des présents états financiers à usage particulier, l'actif net disponible pour le service des prestations ne comprend pas les passifs au titre des régimes de retraite et, par conséquent, ces états financiers ne visent pas à montrer si l'actif net disponible pour le service des prestations est suffisant pour satisfaire aux obligations au titre des régimes.

Ainsi qu'il est exigé pour un régime de retraite à prestations déterminées, l'objectif de chaque Caisse est de réaliser un rendement à long terme annualisé qui égale ou dépasse les hypothèses de rendement des placements énoncées dans l'évaluation actuarielle de chacun des régimes de retraite. Des descriptions qualitatives du processus de gestion des placements et de la qualité des placements sont fournies dans les explications à la note 3, *Placements*, à la note 4, *Juste valeur des instruments financiers*, et à la note 5, *Gestion des risques liés aux instruments financiers*.

L'évaluation actuarielle la plus récente reçue à l'égard de la Caisse de retraite des enseignants a été effectuée en date du 1<sup>er</sup> avril 2012 et à l'égard de la Caisse de retraite des juges, du 1<sup>er</sup> avril 2010. Les évaluations servent à définir les hypothèses sur le rendement nominal à long terme et celui indexé en fonction de l'inflation. Le tableau qui suit présente les hypothèses sur le rendement nominal à long terme des placements et résume les données sur le rendement nominal à long terme annualisé, sur 4 ans et 10 ans, pour chacune des Caisses :

	2014			2013		
	Rendement nominal annualisé			Rendement nominal annualisé		
	Exigences actuarielles	4 ans	10 ans	Exigences actuarielles	4 ans	10 ans
Caisse de retraite des enseignants	6,60 %	9,47 %	6,83 %	6,60 %	11,04 %	7,87 %
Caisse de retraite des juges	6,60 %	9,47 %	6,93 %	6,60 %	10,93 %	8,13 %

## 8. Transactions avec des parties liées

Le ministre des Finances est l'Administrateur du Régime de la LPRE ainsi que celui de la LCP et de la LPJCP, de sorte que les Caisses sont des parties liées à la province du Nouveau-Brunswick. L'Administrateur des Régimes détient aussi le rôle de Promoteur des Régimes et donc est responsable de l'administration des sommes perçues auprès des participants aux régimes et des paiements qui leur sont faits, comme l'indique l'État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

À titre de société d'État de la province du Nouveau-Brunswick et de fiduciaire des Caisses, la SGPNB est également une partie liée à chacune des Caisses. Le Promoteur des Régimes et la SGPNB imputent aux Caisses respectives des frais pour les services rendus établis selon la méthode du recouvrement des coûts, tel qu'il est présenté dans les États de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Tous les placements des Caisses inclus dans l'État de l'actif net disponible pour le service des prestations sont investis dans des fonds en fiducie à participation unitaire gérés par la SGPNB. Les Caisses détiennent une participation indivise dans les actifs sous-jacents des fonds en fiducie à participation unitaire (veuillez vous reporter à la note 3). Par ailleurs, le Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB a effectué certains de ses placements immobiliers directs et indirects au moyen de filiales entièrement détenues.

L'État de l'actif net disponible pour le service des prestations comprend les placements dans des obligations provinciales et municipales du Nouveau-Brunswick qui sont comptabilisés à leur juste valeur, comme suit :

(en milliers de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013	1 <sup>er</sup> avril 2012
Caisse de retraite des enseignants	33 399 \$	30 454 \$	41 911 \$
Caisse de retraite des juges	249	216	307

Les cotisations à recevoir des employeurs et des employés en date du 31 mars 2014, du 31 mars 2013 et du 1<sup>er</sup> avril 2012 sont présentées à l'État de l'actif net disponible pour le service des prestations.

**8. Transactions avec des parties liées (suite)**

Les créditeurs et charges à payer présentés à l'État de l'actif net disponible pour le service des prestations comprennent les montants suivants à payer aux parties liées :

<b>Caisse de retraite des enseignants</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars</b> <b>2014</b>	<b>31 mars</b> <b>2013</b>	<b>1<sup>er</sup> avril</b> <b>2012</b>
Frais à payer à la SGPNB	1 101 \$	1 161 \$	809 \$
Frais à payer à la province du Nouveau-Brunswick	1 086	970	728

<b>Caisse de retraite des juges</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars</b> <b>2014</b>	<b>31 mars</b> <b>2013</b>	<b>1<sup>er</sup> avril</b> <b>2012</b>
Frais à payer à la SGPNB	9 \$	11 \$	8 \$
Frais à payer à la province du Nouveau-Brunswick	28	12	1

**9. Engagements**

Le Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB et le Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB ont pris des engagements d'investissements qui peuvent être financés au cours des prochains exercices conformément aux modalités des divers contrats de société. Le tableau qui suit présente la quote-part revenant aux Caisses des engagements non provisionnés :

<b>Caisse de retraite des enseignants</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars</b> <b>2014</b>	<b>31 mars</b> <b>2013</b>	<b>1<sup>er</sup> avril</b> <b>2012</b>
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	20 990 \$	6 975 \$	15 906 \$
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	126 231	101 204	77 028
	147 221 \$	108 179 \$	92 934 \$

<b>Caisse de retraite des juges</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars</b> <b>2014</b>	<b>31 mars</b> <b>2013</b>	<b>1<sup>er</sup> avril</b> <b>2012</b>
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	161 \$	52 \$	119 \$
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	1 018	789	593
	1 179 \$	841 \$	712 \$

**10. Transition au chapitre 4600 et aux IFRS**

La présente note résume l'effet de la transition des Caisses au chapitre 4600 et aux IFRS.

*Incidence des changements de méthodes comptables découlant de la transition au chapitre 4600 et aux IFRS*

Parallèlement à l'adoption par les Caisses du chapitre 4600 et des IFRS, les fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB ont aussi adopté les IFRS. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'IFRS 13, les fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB ont changé leur méthode comptable d'évaluation à la juste valeur, laquelle utilisait les cours acheteur et vendeur aux fins de la présentation de l'information financière conformément aux Principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada précédents, pour dorénavant se fonder sur les cours de clôture du marché, ainsi qu'il est permis selon l'IFRS 13. En vertu de l'IFRS 13, si un actif ou un passif évalué à la juste valeur comporte un cours acheteur et un cours vendeur, le prix situé dans la fourchette de ces cours qui représente le mieux la juste valeur dans les circonstances est utilisé pour établir la juste valeur. Les fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB utilisent le cours de marché de clôture comme moyen pratique pour évaluer la juste valeur.

**10. Transition au chapitre 4600 et aux IFRS (suite)**

Aux fins de la présentation de l'information financière, les Caisses utilisent les valeurs liquidatives par part des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB pour comptabiliser la juste valeur des parts qu'elles détiennent. Les Caisses ont donc tenu compte rétroactivement des valeurs liquidatives révisées dans ces états financiers afin d'assurer une présentation uniforme, conformément au chapitre 4600 et aux IFRS.

L'ajustement apporté aux résultats présentés antérieurement selon les PCGR du Canada pour arriver aux résultats présentés conformément au chapitre 4600 et aux IFRS est indiqué dans le tableau suivant :

<b>Caisse de retraite des enseignants</b>	<b>Montants présentés antérieurement en date du 31 mars 2013</b>	<b>Ajustement des cours acheteur/ vendeur au cours de clôture</b>	<b>Montants révisés selon le chapitre 4600 et les IFRS 31 mars 2013</b>
<b>Actifs</b>			
Placements	4 446 152 \$	2 334 \$	4 448 486 \$
Cotisations à recevoir des employeurs	4 087	—	4 087
Cotisations à recevoir des employés	803	—	803
Autres montants à recevoir	171	—	171
	4 451 213	2 334	4 453 547
<b>Passifs</b>			
Créditeurs et charges à payer	2 694	—	2 694
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>4 448 519 \$</b>	<b>2 334 \$</b>	<b>4 450 853 \$</b>

<b>Caisse de retraite des enseignants</b>	<b>Montants présentés antérieurement en date du 31 mars 2013</b>	<b>Ajustement des cours acheteur/ vendeur au cours de clôture</b>	<b>Montants révisés selon le chapitre 4600 et les IFRS 31 mars 2013</b>
<b>Augmentation de l'actif net</b>			
Revenu net de placement	371 486 \$	434 \$	371 920 \$
Cotisations de retraite de la part des employés	47 877	—	47 877
Cotisations de retraite de la part des employeurs	46 139	—	46 139
Cotisations spéciales de la part des employeurs	98 627	—	98 627
	564 129	434	564 563
<b>Diminution de l'actif net</b>			
Paiements versés au promoteur pour les prestations	265 565	—	265 565
Paiements versés au promoteur pour les charges	1 561	—	1 561
Honoraires versés à des fournisseurs tiers	1 627	—	1 627
Honoraires versés à la SGPNB	4 164	—	4 164
Taxe de vente harmonisée, après déduction des frais	201	—	201
	273 118	—	273 118
<b>Augmentation nette pour l'exercice</b>	<b>291 011</b>	<b>434</b>	<b>291 445</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>4 157 508</b>	<b>1 900</b>	<b>4 159 408</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice</b>	<b>4 448 519 \$</b>	<b>2 334 \$</b>	<b>4 450 853 \$</b>

**10. Transition au chapitre 4600 et aux IFRS (suite)**

<b>Caisse de retraite des enseignants</b>	<b>Montants présentés antérieurement en date du 31 mars 2012</b>	<b>Ajustement des cours acheteur/ vendeur au cours de clôture</b>	<b>Montants révisés selon le chapitre 4600 et les IFRS 1<sup>er</sup> avril 2012</b>
<b>Actifs</b>			
Placements	4 154 531 \$	1 900 \$	4 156 431 \$
Cotisations à recevoir des employeurs	4 234	—	4 234
Cotisations à recevoir des employés	803	—	803
Autres montants à recevoir	—	—	—
	4 159 568	1 900	4 161 468
<b>Passifs</b>			
Créditeurs et charges à payer	2 060	—	2 060
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>4 157 508 \$</b>	<b>1 900 \$</b>	<b>4 159 408 \$</b>

<b>Caisse de retraite des enseignants</b>	<b>Montants présentés antérieurement en date du 31 mars 2012</b>	<b>Ajustement des cours acheteur/ vendeur au cours de clôture</b>	<b>Montants révisés selon le chapitre 4600 et les IFRS 1<sup>er</sup> avril 2012</b>
<b>Augmentation de l'actif net</b>			
Revenu net de placement	206 093 \$	1 900 \$	207 993 \$
Cotisations de retraite de la part des employés	47 847	—	47 847
Cotisations de retraite de la part des employeurs	46 367	—	46 367
Cotisations spéciales de la part des employeurs	94 380	—	94 380
	394 687	1 900	396 587
<b>Diminution de l'actif net</b>			
Paiements versés au promoteur pour les prestations	255 075	—	255 075
Paiements versés au promoteur pour les charges	1 550	—	1 550
Honoraires versés à des fournisseurs tiers	1 837	—	1 837
Honoraires versés à la SGPNB	3 929	—	3 929
Taxe de vente harmonisée, après déduction des frais	365	—	365
	262 756	—	262 756
<b>Augmentation nette pour l'exercice</b>	<b>131 931</b>	<b>1 900</b>	<b>133 831</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>4 025 577</b>	<b>—</b>	<b>4 025 577</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice</b>	<b>4 157 508 \$</b>	<b>1 900 \$</b>	<b>4 159 408 \$</b>

**10. Transition au chapitre 4600 et aux IFRS (suite)**

<b>Caisse de retraite des juges</b>	<b>Montants présentés antérieurement en date du 31 mars 2013</b>	<b>Ajustement des cours acheteur/ vendeur au cours de clôture</b>	<b>Montants révisés selon le chapitre 4600 et les IFRS 31 mars 2013</b>
<b>Actifs</b>			
Placements	33 415 \$	18 \$	33 433 \$
Cotisations à recevoir de l'employeur	25	—	25
Autres montants à recevoir	1	—	1
	33 441	18	33 459
<b>Passifs</b>			
Créditeurs et charges à payer	26	—	26
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>33 415 \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>33 433 \$</b>

<b>Caisse de retraite des juges</b>	<b>Montants présentés antérieurement en date du 31 mars 2013</b>	<b>Ajustement des cours acheteur/ vendeur au cours de clôture</b>	<b>Montants révisés selon le chapitre 4600 et les IFRS 31 mars 2013</b>
<b>Augmentation de l'actif net</b>			
Revenu net de placement	2 785 \$	3 \$	2 788 \$
Cotisations de retraite de la part des employés	398	—	398
Cotisations de retraite de la part de l'employeur	326	—	326
Cotisations spéciales de la part de l'employeur	153	—	153
	3 662	3	3 665
<b>Diminution de l'actif net</b>			
Paiements versés au promoteur pour les prestations	1 278	—	1 278
Paiements versés au promoteur pour les charges	27	—	27
Honoraires versés à des fournisseurs tiers	11	—	11
Honoraires versés à la SGPNB	30	—	30
Taxe de vente harmonisée, après déduction des frais	1	—	1
	1 347	—	1 347
<b>Augmentation nette pour l'exercice</b>	<b>2 315</b>	<b>3</b>	<b>2 318</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>31 100</b>	<b>15</b>	<b>31 115</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice</b>	<b>33 415 \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>33 433 \$</b>

**10. Transition au chapitre 4600 et aux IFRS (suite)**

<b>Caisse de retraite des juges</b>	<b>Montants présentés antérieurement en date du 31 mars 2012</b>	<b>Ajustement des cours acheteur/ vendeur au cours de clôture</b>	<b>Montants révisés selon le chapitre 4600 et les IFRS 1<sup>er</sup> avril 2012</b>
<b>Actifs</b>			
Placements	31 076 \$	15 \$	31 091 \$
Cotisations à recevoir de l'employeur	36	—	36
Autres montants à recevoir	—	—	—
	31 112	15	31 127
<b>Passifs</b>			
Créditeurs et charges à payer	12	—	12
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>31 100 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>31 115 \$</b>

<b>Caisse de retraite des juges</b>	<b>Montants présentés antérieurement en date du 31 mars 2012</b>	<b>Ajustement des cours acheteur/ vendeur au cours de clôture</b>	<b>Montants révisés selon le chapitre 4600 et les IFRS 1<sup>er</sup> avril 2012</b>
<b>Augmentation de l'actif net</b>			
Revenu net de placement	1 427 \$	15 \$	1 442 \$
Cotisations de retraite de la part des employés	471	—	471
Cotisations de retraite de la part de l'employeur	696	—	696
Cotisations spéciales de la part de l'employeur	305	—	305
	2 899	15	2 914
<b>Diminution de l'actif net</b>			
Paiements versés au promoteur pour les prestations	1 167	—	1 167
Paiements versés au promoteur pour les charges	32	—	32
Honoraires versés à des fournisseurs tiers	12	—	12
Honoraires versés à la SGPNB	29	—	29
Taxe de vente harmonisée, après déduction des frais	2	—	2
	1 242	—	1 242
<b>Augmentation nette pour l'exercice</b>	<b>1 657</b>	<b>15</b>	<b>1 672</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>29 443</b>	<b>—</b>	<b>29 443</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice</b>	<b>31 100 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>31 115 \$</b>

**11. Événements postérieurs**

La *Loi sur la pension de retraite des enseignants* a été abrogée et remplacé par la *Loi sur le régime de retraite de pension des enseignants* en mai 2014. Le régime de retraite en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des enseignants* sera converti le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION  
DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
31 mars 2014**

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière en date du 31 mars 2014, les états des résultats et de l'évolution du déficit accumulé, la variation de la dette nette et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick en date du 31 mars 2014 ainsi que de ses résultats et de l'évolution du déficit accumulé, la variation de la dette nette et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Comptables agréés  
Le 30 juin 2014  
Fredericton, Canada

## SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

### État de la situation financière

En date du 31 mars 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie	82 \$	89 \$
Débiteurs	2 487	2 522
Autres débiteurs	122	5
Total des actifs financiers	2 691	2 616
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>		
Créditeurs et charges à payer	2 987	2 191
Régime complémentaire de retraite (note 5)	368	374
Avantages sociaux futurs (note 6)	59	730
Total des passifs financiers	3 414	3 295
<b>DETTE NETTE</b>	(723)	(679)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 3)	347	271
Charges payées d'avance	282	237
Total des actifs non financiers	629	508
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ</b>	(94) \$	(171) \$

Obligations contractuelles et éventualités (note 4)

Indemnités (note 9)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Approuvé au nom du Conseil d'administration :



Michael W. Walton  
Président du Conseil d'administration



John A. Sinclair  
Président et Chef de direction

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**État des résultats et de l'évolution du déficit accumulé**

Exercice clos le 31 mars 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	2014 Budget (note 8)	2014 Réel	2013 Réel
<b>PRODUITS</b>			
Frais de gestion de placements	10 380 \$	10 257 \$	8 879 \$
Autre	—	2	2
<b>Total des produits</b>	<b>10 380</b>	<b>10 259</b>	<b>8 881</b>
<b>CHARGES</b>			
Salaires et charges sociales	7 183	7 422	6 415
Systèmes d'information	1 543	1 491	1 409
Bureau et entreprise	578	377	351
Services professionnels	553	478	301
Loyer de bureaux	323	307	309
Amortissement des immobilisations corporelles	135	107	140
<b>Total des charges</b>	<b>10 315</b>	<b>10 182</b>	<b>8 925</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>65 \$</b>	<b>77 \$</b>	<b>(44) \$</b>
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ au début de l'exercice</b>	<b>(171) \$</b>	<b>(171) \$</b>	<b>(127) \$</b>
Surplus (déficit) de l'exercice	65	77	(44)
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ à la fin de l'exercice</b>	<b>(106) \$</b>	<b>(94) \$</b>	<b>(171) \$</b>

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers*

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**État de la variation de la dette nette**

Exercice clos le 31 mars 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	2014 Budget (note 8)	2014 Réel	2013 Réel
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>(679) \$</b>	<b>(679) \$</b>	<b>(742) \$</b>
<b>VARIATION AU COURS DE L'EXERCICE</b>			
Surplus (déficit) de l'exercice	65	77	(44)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(200)	(183)	(96)
Amortissement des immobilisations corporelles	135	107	140
Variation nette des charges payées d'avance	—	(45)	63
<b>DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE</b>	<b>—</b>	<b>(44)</b>	<b>63</b>
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(679) \$</b>	<b>(723) \$</b>	<b>(679) \$</b>

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.*

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK****État des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 mars 2014

*(en milliers de dollars canadiens)*

	2014	2013
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>	77 \$	(44) \$
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie :</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	107	140
Diminution (augmentation) des débiteurs	35	(777)
(Augmentation) diminution des autres débiteurs	(117)	3
Augmentation des créditeurs et charges à payer	796	662
(Diminution) augmentation du régime complémentaire de retraite	18	17
(Diminution) augmentation des avantages sociaux futurs	171	88
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(45)	63
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	1 042	152
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(183)	(96)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(183)	(96)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Paiement au titre du régime complémentaire de retraite	(24)	(22)
Versement de l'indemnité de retraite	(842)	—
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(866)	(22)
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE AU COURS DE L'EXERCICE</b>	(7)	34
Trésorerie au début de l'exercice	89	55
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	82 \$	89 \$

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.*

## 1. Nature des activités

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « SGPNB ») a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, qui a été promulguée le 11 mars 1996.

La SGPNB est une société sans capital-actions. La SGPNB recouvre la totalité de ses charges de fonctionnement et de ses dépenses en immobilisations selon la méthode du recouvrement des coûts. En tant que corporation de la Couronne, la SGPNB est exonérée d'impôts sur le bénéfice au fédéral et au provincial.

Le mandat de la SGPNB prescrit par la loi est le suivant :

- agir à titre de fiduciaire pour la caisse de retraite des enseignants et la caisse de retraite des juges (les « Caisses »);
- fournir des services de conseils en placement ainsi que d'autres services pour certains fonds en fiducie;
- promouvoir le développement du secteur des services financiers et des marchés financiers dans la province du Nouveau-Brunswick;
- prendre en considération les possibilités de placement dans la province du Nouveau-Brunswick lorsqu'elle élabore ses politiques en matière de placement;
- mener les autres activités ou tâches autorisées ou prescrites par la loi ou encore exigées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Au 31 mars 2014, la valeur marchande estimative des actifs gérés par la SGPNB était de 11,6 milliards de dollars (10,1 milliards de dollars en 2013). Ces actifs sont majoritairement détenus séparément dans des fonds en fiducie à participation unitaire distincts gérés par la SGPNB. La SGPNB ne consolide pas les résultats financiers des Caisses ou des fonds en fiducie dans ses états financiers.

## 2. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les autres organismes publics. Les principales méthodes comptables utilisées dans le cadre de l'établissement de ces états financiers sont les suivantes :

### a) Constatation des produits

Les honoraires sont inscrits à titre de produits à mesure que les services sont rendus et que leur recouvrement est probable.

### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique - 3 ans

Mobilier et matériel - 5 à 12,5 ans

Améliorations locatives - sur la durée résiduelle du bail

Afin de déterminer si elles ont subi une dépréciation, les immobilisations corporelles sont évaluées lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur au titre des avantages économiques futurs est inférieure à leur valeur comptable. L'évaluation de leur durée de vie utile est effectuée sur une base annuelle et elle est révisée le cas échéant.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### c) *Avantages sociaux futurs*

#### i) Prestations de retraite

Les employés à temps plein de la SGPNB étaient couverts en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique de la province du Nouveau-Brunswick*. Cette loi était un régime multi-employeurs à prestations déterminées en vertu duquel des cotisations étaient versées à la fois par la SGPNB et ses employés. Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, cette loi a été convertie en Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP). Les cotisations continueront d'être versées par la SGPNB et ses employés. La SGPNB n'a aucune obligation directe ni aucun droit direct à l'égard de tout passif non capitalisé ou de tout excédent des deux régimes.

#### ii) Congés de maladie

La SGPNB offre aux employés admissibles, des congés de maladie qui s'accumulent, mais qui ne s'acquièrent pas. Ces avantages s'accumulent pendant la carrière active estimative des employés et sont passés en charges selon des évaluations et des hypothèses actuarielles.

### d) *Instruments financiers*

Les instruments financiers sont des contrats établissant des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. Les actifs financiers sont composés de la trésorerie, des débiteurs et des autres débiteurs. Les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer. L'évaluation de la juste valeur dépend de l'utilisation de données comportant plusieurs niveaux de subjectivité. Il est possible de catégoriser les niveaux de subjectivité en ce qui est appelé la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La trésorerie est comptabilisée à la juste valeur et elle est classée dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur de niveau 1. Les débiteurs et les autres débiteurs sont évalués selon le montant le moins élevé entre le coût amorti et le montant recouvrable net. Les créditeurs et charges à payer sont évalués au coût amorti.

### e) *Incertitude relative à la mesure*

L'incertitude relative à la mesure est l'incertitude liée à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté ou communiqué dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant constaté ou communiqué et un autre montant raisonnablement possible. L'évaluation de la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles (*note 3*), la sélection des taux d'amortissement, l'estimation du passif actuariel au titre du régime complémentaire de retraite (*note 5*) ainsi que les calculs et hypothèses actuariels utilisés pour évaluer les avantages sociaux futurs (*note 6*) constituent des exemples d'incertitudes.

**3. Immobilisations corporelles**

	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	31 mars 2014 Total
<b>Coût</b>				
Solde à l'ouverture	932 \$	398 \$	407 \$	1 737 \$
Acquisitions	152	24	7	183
Solde à la clôture	1 084	422	414	1 920
<b>Amortissement cumulé</b>				
Amortissement cumulé à l'ouverture	793	340	333	1 466
Amortissement	86	12	9	107
Amortissement cumulé à la clôture	879	352	342	1 573
Valeur comptable nette	205 \$	70 \$	72 \$	347 \$

	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	31 mars 2013 Total
<b>Coût</b>				
Solde à l'ouverture	851 \$	383 \$	407 \$	1 641 \$
Acquisitions	81	15	—	96
Solde à la clôture	932	398	407	1 737
<b>Amortissement cumulé</b>				
Amortissement cumulé à l'ouverture	672	329	325	1 326
Amortissement	121	11	8	140
Amortissement cumulé à la clôture	793	340	333	1 466
Valeur comptable nette	139 \$	58 \$	74 \$	271 \$

**4. Obligations contractuelles et éventualités**

La SGPNB loue ses locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation de dix ans qui vient à échéance le 31 janvier 2022. Les paiements minimums futurs exigibles au titre du contrat totalisent 256 \$ par année. À la conclusion du contrat, la SGPNB a reçu un incitatif à la location d'un montant de 25 \$, qui est imputé à la charge de location de bureaux dans l'état des résultats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Un premier droit de premier rang grevant les améliorations locatives et le mobilier et matériel a été accordé au propriétaire à titre de garantie pour l'incitatif à la location.

Le contrat de location comporte deux clauses de résiliation anticipée possible qui pourraient entraîner une hausse rétroactive des paiements de loyer minimaux versés pour tenir compte de la durée raccourcie du bail. La résiliation anticipée pourrait aussi donner lieu au remboursement du solde non amorti de l'incitatif à la location.

**5. Régime complémentaire de retraite**

La SGPNB a un passif estimatif de 368 \$ (374 \$ en 2013) au titre des prestations complémentaires de retraite spéciales ayant trait à des services passés qui ont été accordées en 2003 et en 2004. Ce montant équivaut à la valeur de rachat des versements prévus. Le coût final pour la SGPNB variera en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation et de certains facteurs démographiques. Les variations du passif prévu sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les paiements effectués jusqu'à ce jour et les paiements futurs proviendront d'une augmentation des honoraires imputés aux Fonds. La SGPNB entend effectuer des versements de 24 \$ au cours des douze prochains mois.

**6. Avantages sociaux futurs***a) Prestations de retraite*

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, la SGPNB a passé en charges des cotisations de 439 \$ en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* (LPRSP) et du Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP) (362 \$ en 2013).

*b) Indemnité de retraite*

Les employés à temps plein de la SGPNB embauchés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2011 avaient le droit de toucher une prestation de retraite en fonction de leurs années de service. Au cours de la carrière active de ses employés, la SGPNB comptabilisait le passif futur estimatif à l'aide d'évaluations et d'hypothèses actuarielles. Le passif comptabilisé a été réduit par les paiements réels versés par la Société. Il s'agissait d'un programme non-capitalisé, sans actif spécifique distinct classé pour satisfaire aux obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. En 2013, le passif au titre des prestations accumulé était de 675 \$.

Le 30 avril 2013, le conseil d'administration a approuvé un processus d'abandon des prestations de retraite pour tout employé admissible à partir du 30 avril 2013. Des prestations de retraite acquises d'environ 842 \$ ont été payées entièrement pendant l'exercice.

*c) Congés de maladie*

Les employés à temps plein reçoivent une indemnité pour congés de maladie dont les droits s'accumulent au taux de 1,25 jour par mois jusqu'à un maximum de 240 jours. Un employé peut se prévaloir d'un congé de maladie rémunéré d'une durée équivalant au nombre de jours accumulés ou se voir attribuer jusqu'à un maximum de 15 jours de travail rémunérés si l'employé ne possède pas assez de jours de congés de maladie et devrait être en mesure de retourner au travail dans un délai à court terme. Il s'agit d'un régime sans capitalisation ne comportant aucun actif spécifique distinct pour le règlement des obligations.

Les hypothèses importantes utilisées pour l'évaluation des prestations de maladie pour l'exercice clos le 31 mars 2014 étaient :

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Taux d'actualisation annuel	3,85 %	3,39 %
Hausse salariales annuelles	2,75 %	3,0 %
Mortalité	Aucune	Aucune
Âge au départ à la retraite	62	60
Méthode d'évaluation actuarielle	Méthode des unités de crédit projetées au prorata des services rendus	

Aux fins de l'évaluation actuarielle, l'hypothèse du taux d'utilisation excédentaire net des congés de maladie (plus de 15 jours) est de 0 à 2 jours selon l'âge de la personne.

**6. Avantages sociaux futurs (suite)**

L'information concernant le passif au titre des congés de maladie inclus dans les avantages sociaux futurs dans l'état de la situation financière se présente comme suit :

	2014	2013
<b>Obligation au titre des congés de maladie accumulés</b>		
Solde au début de l'exercice	72 \$	65 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	11	10
Prestations versées	(10)	(6)
Intérêts débiteurs	2	2
Perte actuarielle	(2)	1
Solde à la fin de l'exercice (non capitalisé)	73	72
Gain actuariel net non amorti	(14)	(17)
Passif au titre des congés de maladie accumulés	59 \$	55 \$

**7. Opérations entre apparentés**

La SGPNB est apparentée à tous les ministères, organismes et corporation de la Couronne de la Province du Nouveau-Brunswick, lesquels sont tous sous contrôle commun. En plus de sa participation au régime de retraite et au régime complémentaire de retraite, la SGPNB fait appel à des parties liées pour des services administratifs dans le cours normal de ses activités, qui sont enregistrés à la valeur d'échange acceptée par les parties.

Les montants dus à des parties liées de néant \$ (42 \$ en 2013) sont inclus dans les créditeurs et charges à payer. Des frais de 33 \$ (26 \$ en 2013) sont inclus dans les dépenses administratives et d'entreprise.

La SGPNB dépend économiquement des produits provenant de ses clients en vertu du modèle de gestion basé sur la récupération des coûts selon lequel elle exerce ses activités.

**8. Budget**

Les montants prévus au budget compris dans les présents états financiers sont les montants consolidés dans le Budget principal des dépenses de la province du Nouveau-Brunswick. La direction prépare le budget en ayant recours aux meilleures estimations qui reflètent l'expérience passée et les projets à venir. Le budget a été examiné et approuvé par le conseil d'administration de la SGPNB le 25 novembre 2013 et a été soumis au ministre des Finances en décembre.

**9. Indemnisations**

La SGPNB fournit des indemnisations aux membres de sa direction et à ses administrateurs suivant certains règlements de la société. La SGPNB peut être tenue de dédommager ces personnes dans l'éventualité d'une réclamation portée contre elles. Le caractère incertain de ces indemnisations empêche la SGPNB d'évaluer raisonnablement le montant maximum des paiements potentiels qu'elle serait tenue de faire. À ce jour, la SGPNB n'a reçu aucune réclamation et n'a effectué aucun paiement d'indemnisation.

**10. Gestion des risques liés aux instruments financiers**

La Société est exposée au risque de crédit. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. L'exposition de la SGPNB au risque de crédit se limite à la valeur comptable de ses débiteurs et autres débiteurs, dont les montants ont tous été recouverts subséquemment à la date des états financiers.